



Webinaire du 12 octobre 2021

« L'IAE : des réponses innovantes de réemploi dans le bâtiment »

INFORMATIONS ET LIENS UTILES

DÉROULÉ DU WEBINAIRE

Temporalité

Ouverture

Intervenant

Dominique DASSO,
chargé de mission Inter-
Réseau au GRAFIE

Contenu

Explication du thème du
webinaire et présentation du
Grafie

I. Les grands enjeux autour des déchets du bâtiment

3'50

Bruno GARCIA,
délégué régional de la FEI
Île-de-France

Les grands enjeux autour
des déchets du bâtiment

6'50

Intervenant « Grand témoin »
: **Elisabeth GELOT** avocat
associé, Skov Avocats

Diversification des activités
et adaptation en réponse
aux besoins des territoires
locaux

16'05

Marie Lucie SCIARLI,
directrice, Initiatives
Solidaires

Préserver les ressources et
perpétuer les techniques
artisanales dans une
démarche d'inclusion

34'35

Aurélié MALVY,
directrice curage et réemploi
second œuvre, Tricycle
Environnement

Le curage et retraitement
des déchets du bâtiment

Temporalité**Intervenant****Contenu****45'50****Animateurs, Intervenants,
Participants**

Temps d'échange

II. Développement de partenariats avec l'écosystème local et volonté des pouvoirs publics**1'03'15****Mohamed GNABALY,**
directeur général, NovaediaL'expérience du bâtiment
Novaedia en tant que maître
d'ouvrage**1'22'00****Mohamed HAMAOU,**
président, RéavieL'essaimage d'un modèle de
ressourcerie du bâtiment -
matériauthèque**1'38'50****Willy TABEKOU,**
conducteur de travaux,
Eiffage ConstructionUn partenariat structure
d'insertion- entreprise
classique dans la gestion
des déchets du bâtiment**1'46'00****Animateurs, Intervenants,
Participants**

Temps d'échange

2'00'00**Animateurs, Intervenants**

Conclusion

I. Les grands enjeux autour des déchets du bâtiment

- Quelques chiffres :

En Île-de-France, l'industrie du BTP produit 35 millions de tonnes de déchets par an. 75% des déchets franciliens sont issus des chantiers

Avec les chantiers du Grand Paris Express, on estime que les déchets de chantier pourraient augmenter encore de 9 millions de tonnes par an

- Les déchets du BTP en Île-de-France :

Les déchets produits par la filière BTP sont composés à 90% de déchets inertes

Si Paris et les Hauts-de-Seine représentent les départements produisant le plus de déchets inertes, c'est bien la grande couronne qui héberge la majorité des installations de gestion des déchets et déblais du BTP. Au total, 486 installations ont été recensées comme liées à la gestion des déchets du BTP en Île-de-France.

- La constitution d'une filière de recyclage des déchets du bâtiment :

Les déchets du bâtiment sont identifiés comme filière dans lequel appliquer la responsabilité élargie du producteur (REP), instaurée par la loi AGEC. La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi "AGEC", du 10 février 2020, prévoit d'étendre la REP aux produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment à compter du 1er janvier 2022.

Cette nouvelle filière concernera les produits et matériaux de construction constitués majoritairement de minéraux (notamment le béton), et ceux qui ne le sont pas (produits à base de métal, bois, verre, plastique, laines, textiles, plâtre). Sont également inclus les produits et matériaux dont la mise en marché a été interdite avant le 1er janvier 2022 (amiante notamment). En revanche, les terres excavées, les installations techniques industrielles sont exclus de son champ d'application

Le décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021 pour la mise en place du tri simplifié prépare la création de la filière en précisant les modalités de collecte séparée et de reprise sans frais des déchets issus des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment :

La reprise sans frais des déchets collectés séparément est réalisée :

- par une installation qui accueille les déchets du bâtiment apportés par leurs détenteurs ;
- par des entreprises du secteur du bâtiment qui regroupent dans leurs installations des déchets du bâtiment issus de leur activité ;
- par des opérateurs de gestion de déchets sur le lieu d'un chantier de construction, rénovation ou démolition lorsque la quantité de déchets produits est supérieure à 50 m³

- Quelques enjeux pour la future filière (données nationales) :

- Le bâtiment génère 46 millions de tonnes de déchets par an, dont le coût de gestion actuel est de trois milliards d'euros. C'est plus que le coût pour l'ensemble des filières de recyclage existantes
- Une des missions de la future filière, outre le recyclage, sera d'aider à résorber les dépôts sauvages, dont le coût pour les collectivités locales est estimé entre 340 et 420 millions d'euros
- 600.000 acteurs font de la déconstruction. Il faudra les convaincre de trier à la source et d'apporter en points de collecte. Pour l'heure, le bâtiment a 2.000 points d'apports payants pour ses professionnels mais 20 % des déchets, ceux de petits artisans, sont déposés dans les 4.000 déchetteries municipales. La filière devra donc renforcer le maillage
- 69 % des déchets du bâtiment sont valorisés, mais ce taux est tiré par les 30 millions de tonnes de matériaux de gros œuvre inertes comme le béton allant en remblai routier. La valorisation n'est que de 26 % pour les déchets du second œuvre
- Le recyclage bon pour l'emploi ? : on estime que l'enfouissement de 1 000 tonnes de déchets de BTP crée 3 emplois alors que leur recyclage en générerait 9

Préserver les ressources et perpétuer les techniques artisanales dans une démarche d'inclusion

Une présentation complète de l'activité d'Initiatives Solidaires en matière de Revalorisation-Transformation / Ateliers d'upcycling et d'artisanats solidaires à retrouver à partir de [ce lien](#)

II. Développement de partenariats avec l'écosystème local et volonté des pouvoirs publics

De l'entreprise solidaire au projet collectif de territoire

Afin de développer la filière du réemploi dans les territoires, il faut :

- > accompagner les assurances à s'ouvrir sur le réemploi du bâtiment
- > accompagner les entreprises à s'outiller pour pouvoir faire du réemploi
- > acculturer les communes pour qu'elles puissent intégrer le réemploi dans les projets communaux

L'anticipation est le facteur clé de réussite du développement du réemploi. Pour permettre le changement d'échelle de la filière, l'accompagnement des collectivités et des entreprises pour massifier le secteur est essentiel. Il faut une réglementation pour accélérer l'usage du réemploi qui soit souple pour les utilisateurs et stricte pour les entreprises.

Répondre aux besoins des collectivités sur différents territoires

Être conventionnée au plus près des sites dans lesquels les chantiers seront réalisés permet à la SIAE de faire monter en compétence les salariés en insertion sur les différents métiers, du merchandising au reconditionnement des matériaux.

Les SIAE et SESS sont capables d'apporter une flexibilité nécessaire au développement du réemploi, des solutions de collecte flexibles. Pour que le modèle économique de la structure fonctionne il faut qu'elle puisse être rémunérée pour chaque activité (transport, temps de main d'œuvre, stockage des frais).

Une évolution du marché afin que les maîtres d'ouvrage aient l'obligation d'avoir recours au réemploi aiderait à l'autonomisation des SIAE du secteur, notamment avec l'obligation d'avoir recours à des appels à projet orientés ESS/IAE.

Les grands comptes comme Eiffage systématisent le recours au réemploi.

CONTACTS

Pour toutes questions sur la mobilisation des acteurs de la filière et leurs partenaires, veuillez vous référer aux adresses contact ci-dessous :

- Question d'ordre général : le **formulaire du Grafie** est à votre disposition
- Skov Avocats : contactez Elisabeth Gelot à cette adresse : e.gelot@skovavocats.fr
- Initiatives Solidaires : pour toutes questions sur le projet et l'actualité d'Initiatives Solidaires, veuillez contacter Marie Lucie Sciarli à partir de cette adresse : ml.sciarli@initiativessolidaires.com
- Tricycle Environnement : pour toutes questions sur les activités curage et réemploi second œuvre de Tricycle Environnement, contactez Aurélie Malvy sur cette adresse : aurelie.malvy@tri-cycle.fr
- Novaedia : Mohamed Gnabaly est joignable à partir de cette adresse : direction@novaedia.fr
- Réavie : Mohamed Hamaoui pourra vous répondre à cette adresse : contact@asso-reavie.fr (alternative : reavie@outlook.fr)
- Eiffage Construction : Pour en savoir plus sur les interactions Eiffage Construction - SIAE dans le recyclage des déchets du bâtiment, posez vos questions à Willy Tabekou : willy.tabekou@eiffage.com